



M. GELOT

Fédération Française de Rugby COMITE DE LA NIEVRE



6, Impasse de la Boullerie
58000 NEVERS

Tél. 03 86 61 87 72 - Fax 03 86 61 87 72
cdrugby58@wanadoo.fr
C.C.P. Comité de la Nièvre de Rugby

Nevers, 18 mars 2014

MB/CSD

Dossier suivi par :

Moreux Benjamin 06 63 18 50 67

Aux CTC des Clubs
TRANSMETTRE UNE **COPIE A CHACUN**
DES JOUEURS CONCERNES

CONVOCAATION U15

Les joueurs dont les noms figurent sur l'annexe1, sont convoqués,

Pour les entraînements de secteur, afin de déterminer l'équipe Yonne-Nièvre 2014 qui participera au tournoi de Genlis du 12 avril (Tournoi interdépartemental).

Les entraînements se dérouleront le 2 avril à Clamecy à partir de 15H30 et le 9 avril à Toucy à partir de 15H30.

14h : Départ du pré fleuri	17h00 : Fin de l'entraînement
14h30 : La Charité	17h30 : Collation puis départ
15h15: Arrivée Clamecy ou Toucy	18h15: Arrêt La Charité
15H30 : Entraînement	19h00: Pré-Fleuri

CONFIRMATION

Chaque joueur doit impérativement, le plus rapidement possible, appeler le comité de la Nièvre afin d'informer en cas d'indisponibilité à la réception de sa convocation : **03 86 61 87 72**

Ou Moreux Benjamin 06 63 18 50 67

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match, d'un survêtement, d'une coupe vent, d'une paire de chaussures de jogging de crampon.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections départementales, **~art 238~** sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.

Le comité de Nièvre de Rugby.

Cyril Pamphile
Président de la CSD
Comité de Nièvre

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
USON	BOUGRAT Louis-CHARACHE Victorien-DEVILLE Killian- PERRAUDIN Matthias- GONTARD Quentin-LUSZEYSZYN Donovan -TRICHEUX Yohan-MAYSONNIER Arthur-DUVERGER Simon-BOURDUCHE Quentin-SABRI Zacharie-BOSSUAT Benjamin-
CSBR	LETOQUART Yan-MEOLI Theo-GAUCHE Valerian-
ASC	RICKEWAERT Benjamin-
ESL	PROUST Victor-
ASPC	SWIERCZEK Thomas-BLE Mathieu-
ASAV	
XV Cosnois	

Encadrements :

CRT: MOREUX Benjamin.

Manager : MOREUX Mathieu.

Entraîneurs : MANERIN Lilian, DAPVRIL Franck.

Dirigeant: HOLUIGUE Hubert.

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.